

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval

Le jeudi 8 avril 2021 à 19 h

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre socioculturel conformément au décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Françoise GONNET, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Laurie LEFEBVRE, Marie-Angé MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Jérôme BREGÉARD, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Fernand BORDERIEUX, Jean-François NARDI et Emmanuel RICHALET.
Julie GIRAUDON arrivée à 19h10

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS a donné pouvoir à Monsieur Didier LERIQUE
Monsieur Bruno MALASSET a donné pouvoir à Madame Marie-Angé MATHIOT

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures, procède à l'appel des conseillers.

Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 8 février 2021.
Le Conseil municipal approuve avec 16 voix pour, et 2 abstentions (Monsieur Jérôme BREGÉARD et Madame Françoise GONNET) le compte-rendu de la séance du 8 février 2021.

DEL-2021-11 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Amand-Montrond à la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, le Conseil Municipal, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal:

- **APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le compte de gestion 2020.

DEL-2021-12 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire en charge des finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2020 qui est en concordance avec le compte de gestion dressé par le receveur et qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 845 651.98 €
Recettes	2 114 251.53 €
Résultat de l'exercice	268 599.55 €
Résultat de l'exercice antérieur :	656 179.81 €
Résultat de clôture :	924 779.36 €

Section d'investissement :

Dépenses	436 955.62 €
Recettes	483 083.35 €
Résultats de l'exercice	46 127.73 €
Résultat de l'exercice antérieur :	-292 318.39 €
Résultat de clôture :	246 190.66 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la salle pendant le vote. En tant que présidente Madame Marie-Ange MATHIOT, Première Adjointe au Maire, fait procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, APPROUVE** le compte administratif 2020.

DEL-2021-13 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Suite à l'approbation des Compte de gestion et Compte administratif 2020 et conformément à la législation comptable M 14, le Conseil municipal constate les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 845 651.98 €
Recettes	2 114 251.53 €
Résultat de l'exercice	268 599.55 €
Résultat de l'exercice antérieur :	656 179.81 €
Résultat de clôture :	924 779.36 €

Section d'investissement :

Dépenses	436 955.62 €
Recettes	483 083.35 €
Résultats de l'exercice	46 127.73 €
Résultat de l'exercice antérieur :	-292 318.39 €
Résultat de clôture :	246 190.66 €
Restes à réaliser 2020 (dépenses)	62 770.00 €
Restes à réaliser 2019 (recettes)	0.00 €
Résultats Restes à réaliser 2019	62 770.00 €

soit un besoin de financement de 308 960.66 €

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

- D'affecter au compte 002 : Recettes de Fonctionnement : 615 818.70 €
- D'affecter au compte 001 : Dépenses d'investissement : 246 190.66 €
- D'inscrire au compte 1068 : Recettes d'investissement : 308 960.66 €

DEL-2021-14 : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Il est rappelé que les taux des taxes directes locales n'ont pas été augmentés par la collectivité d'Orval depuis 2014.

Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire en charge des finances présente la réforme de la taxe d'habitation qui entraîne une modification des taux des impôts locaux votés par la collectivité pour 2021 : *La commune ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour les contribuables. Cette perte est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, corrigé d'un coefficient correcteur. Pour la commune d'Orval le coefficient correcteur est de 1.037449 ; la commune étant sous compensée, le versement par l'Etat s'élèvera à 40 047€. La commune doit donc adopter un nouveau taux de référence Taxe Foncière sur le bâti (TFPB) composé du taux TFPB communal 2020 et du taux TFPB départemental 2020.*

A compter de 2021, la base d'imposition de TFPB et de CFE des établissements industriels est réduite de moitié. Cette disposition conduira à une diminution de la moitié de la cotisation des établissements industriels. Une compensation est assurée par l'Etat.

Madame le Maire invite l'assemblée à voter :

-le nouveau taux de référence Taxe foncière bâti pour 2021 = taux commune 2020 (23.34) + taux département 2020 (19.72) = **43.06%**

-le taux pour le foncier non bâti (même que les années antérieures) : **53.78 %**

-le taux de CFE (même que les années antérieures) : **23.59 %**

A l'unanimité, le Conseil municipal **VOTE** les taux proposés pour 2021.

Madame Françoise GONNET demande si ces nouveaux taux vont être indiqués sur les feuilles d'avis de taxes reçues par les administrés : -> cette réforme apparaîtra en effet sur les feuilles d'imposition mais la collectivité n'a pas eu connaissance de la maquette de l'avis 2021 qui sera transmis par les services des impôts

Madame Christine BONNIN demande si le produit de fiscalité pour la commune d'Orval a augmenté entre 2020 et 2021 : -> le produit de CFE a augmenté de l'ordre de 35 000 € et celui de la CVAE de 40 000 € ; les autres taxes étant constantes.

DEL-2021-15 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Après étude et aval des membres de la commission « Finances » réunie le 24 mars 2021, Madame le Maire propose d'allouer les subventions aux associations pour l'exercice 2021 comme suit :

ASSOCIATIONS	BP 2021 (€)
AMICALE DES ANCIENS	420
AMICALE DES PECHEURS	300
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	23600
ASSOC AMIS BIBLIOTHEQUE DU CHER	290
ASSOC CYCLO CLUB (<i>aucune manifestation sur Orval</i>)	100
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUES	50
ASSOCIATION FRANCAISE MYOPATHES	50
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE	50
ASSOCIATION SPORTIVE D'ORVAL (ASO) (<i>dont 270 € coût abonnement internet</i>)	4270
BURN TEAM SOLEX	150
CHASSEURS ORVAL	500
COMITE DES FETES	420
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE (<i>pas de sorties de fin d'année</i>)	500
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE (<i>pas de sorties de fin d'année</i>)	500
CROIX ROUGE	150
CURIOSITES et PATRIMOINE	300
DECLIC DES PAPILLES	300
ETOILE SAINT-AMANDOISE	75
GISEP	75
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100
L'APIER D'ORVAL	300
LNf CANCER DU CHER	50
LOISIRS SOLIDARITE RETRAITE (LSR)	150
LOUPIORVAL (associat° en sommeil en 2018)	300
MEDAILLES MILITAIRES	75
ORVAL INITIATIVES	300
PETANQUE ORVALIENNE	400
PHARMACIE HUMANITAIRE BERRY	50
PING-PONG ORVAL	600
RESTOS DU COEUR	100
SAINT-VINCENT	300
SAM CITY (ass° commerçants St Amand-orval)	200
SECOURS CATHOLIQUE	50
SECOURS POPULAIRE DU CHER	50
TENNIS ORVAL	200
UNAFAM (Union d'aide aux familles)	50
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS AFN	75
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS AFN (Bleuets)	80
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50
VMEH DU CHER (visite aux malades hospitalisés)	50
VIF (violences intra familiales) (le relais)	500
TOTAL	36 130,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
COMITE DES FETES (fete patronale- fête des Mias) <i>Si pas d'annulation</i>	1000
ASO assurance minibus (<i>Malus accident Gaëlle Foultier</i>)	1700
SYND.PROP.CHASSEURS ORVAL (cartouches pour corbeaux)	33,5
AMICALE DES PECHEURS (cartouches pour ragondins)	
DIVERS	136,5
TOTAL	2 870,00 €
TOTAL GENERAL	39 000,00 €

Monsieur Jérôme BREGEARD fait part de son étonnement ; « il est demandé aux conseillers de voter, sans information préalable en indiquant seulement que les montants ont été renouvelés en raison de la crise sanitaire. En tant que vice-président de la commission « associations », son avis et celui des membres de cette commission auraient pu être recueillis ».

Madame le Maire propose que la commission « Finances » et la commission « Associations » se réunissent avant le budget pour faire une proposition qui sera soumise au vote du conseil, à l'avenir.

Remarque de Madame Christine BONNIN : 2020 et 2021 sont 2 années « blanches » pour les associations mais elles continuent de percevoir leurs subventions.

Monsieur Fernand BORDERIEUX et Madame le Maire répondent que les associations ont tout de même des charges fixes.

Remarque de Madame Julie GIRAUDON : les parents ont également payé les licences sportives pour les enfants.

Remarque de Madame Françoise GONNET et de Monsieur Jérôme BREGEARD au sujet de l'assurance du minibus : le coût ne baisse pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec **15 voix POUR, 1 voix CONTRE (Monsieur Jérôme BREGEARD) et 3 ABSTENTIONS (Mesdames Christine BONNIN, Françoise GONNET et Laurie LEFEBVRE) , DECIDE** d'allouer les subventions aux associations comme présenté ci-dessus.

DEL-2021-16 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'AMICALE DU PERSONNEL

Madame le Maire précise que la subvention attribuée à l'amicale du personnel communal fait l'objet d'une délibération spécifique, car le montant attribué de 23 600 € est supérieur à 23 000€. Le versement aura lieu en une seule fois en avril, pour l'attribution des chèques-déjeuner.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **ADOPTE** les modalités d'attribution de la subvention à l'amicale du personnel.

DEL-2021-17 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT POUR L'ANNEE 2021

La commune d'Orval a été sollicitée pour renouveler sa participation au financement du fonds de solidarité, attribué par le Conseil Départemental aux familles en difficulté pour l'aide au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone.

Madame le Maire propose de contribuer à hauteur de 1000 € pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **DECIDE** de contribuer à hauteur de 1 000 € au fonds de solidarité logement, pour 2021.

DEL-2021-18 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS POUR 2021

Madame le Maire précise que la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale fait l'objet d'une délibération spécifique, car le montant de 180 000 €, nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS, est supérieur à 23 000€. Le versement de cette subvention se fera en 3 fois : 80 000 € en avril, 80 000 € en juin et 20 000 € en octobre.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **ADOPTE** les modalités d'attribution de la subvention 2021 pour le CCAS.

DEL-2021-19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Alain ANDRIAU, Maire-Adjoint en charge des finances, présente le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement à la somme de : 2 736 166.70 €
- ❖ Section d'investissement à la somme de : 1 033 075.68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **avec 15 voix POUR, 2 voix CONTRE (Messieurs Fernand BORDERIEUX et Jérôme BREGEARD) et 2 ABSTENTIONS (Madame Françoise GONNET et Monsieur Jean-François NARDI), APPROUVE** le budget primitif 2021.

Monsieur Alain ANDRIAU précise que le devis de l'entreprise LAUMONIER pour les travaux de l'aire sablée du beach-volley est arrivé la veille de la réunion. Ce point sera donc retravaillé par les commissions « travaux » et « sport et loisirs ».

Remarques de Monsieur Jean-François NARDI et de Madame Françoise GONNET : des devis doivent être demandés auprès de plusieurs entreprises ; les artisans ne manquent pas dans la Région. Favoriser les entreprises locales reviendrait à favoriser le « clientélisme ».

➔ Madame le Maire, et Monsieur Didier LERIQUE indiquent que la demande est entendue et que les élus de la commission travaux en prennent note.

Madame le Maire précise que les devis de BCH pour les travaux de menuiseries à l'étage de la mairie sont en attente ; les devis DUMAY et BCH devront répondre aux normes pour les demandes de certificats d'énergie

DEL-2021-20 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Madame le Maire présente un chèque au Conseil municipal et sollicite son autorisation pour procéder à l'encaissement :

- chèque de 1 801.80 € de l'assurance AXA correspondant au remboursement du sinistre du bris de glace au Centre Socioculturel de octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 1801.80 €.

DEL-2021-21 : REMBOURSEMENT A UNE FAMILLE DE TICKETS DE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une famille dispose de tickets pour le restaurant scolaire et demande que la collectivité procède au remboursement suite au nouveau règlement appliqué durant la gestion de la crise sanitaire (famille PINOT-CHATAIN, 22 tickets à 3€30 soit 72€60).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**, de rembourser à la famille les tickets de restaurant scolaire et charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Trésor Public.

DEL-2021-22 : CREATION DE DEUX POSTES D'EMPLOI SAISONNIER

Madame le Maire propose au Conseil municipal, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la collectivité, de créer deux postes d'emploi « saisonnier » pour effectuer la gestion des locations du mini-golf les dimanches de juillet et août 2021, de 14h à 19h.

Le Conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité, DÉCIDE** :

- De créer deux postes d'emploi saisonnier pour la gestion des locations du mini-golf les dimanches de juillet et août 2021,
- D'inscrire les crédits au budget,
- Autorise Madame le Maire à procéder au recrutement pour ces deux postes d'emploi saisonnier.

DEL-2021-23 : PROCEDURE D’AFFOUAGES

Monsieur Didier LERIQUE, Adjoint au Maire en charge des travaux, a rencontré Monsieur Pascal LORY, de l’ONF, au sujet de la procédure d’affouages pour la coupe de bois 2021 (conseil du 8 février dernier). 3 garants responsables du bon déroulement des opérations doivent être nommés (élus ou agents communaux ou habitants...). Il est proposé de désigner : Monsieur Didier LERIQUE (Adjoint au Maire) Monsieur Olivier BARRET (responsable des services techniques de la commune) et Monsieur Patrice BISSONNIER (président de l’amicale des chasseurs d’Orval)
Le prix suggéré par l’ONF est de 7€ le stère.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

- de désigner comme garants pour la procédure d’affouages Monsieur Didier LERIQUE (Adjoint au Maire) Monsieur Olivier BARRET (responsable des services techniques de la commune) et Monsieur Patrice BISSONNIER (président de l’amicale des chasseurs d’Orval)
- de fixer le prix du stère à 7€

DEL-2021-24 : REMBOURSEMENT AUX ELUS DES FRAIS DE GARDES D’ENFANTS OU ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES

La loi « engagement et proximité » a rendu obligatoire le remboursement à l’élu municipal par la commune de ses frais de garde d’enfants ou d’assistance aux personnes âgées, handicapées ayant besoin d’aide personnelle à son domicile. L’objectif est de lui permettre de se rendre plus facilement aux réunions liées à l’exercice de son mandat. Dans les communes de moins de 3500 habitants, le remboursement auquel a procédé la commune est compensé par l’Etat. Le conseil municipal doit fixer les pièces justificatives à fournir et inscrire les sommes au budget. Les pièces à produire seront : la copie du livret de famille (pour les enfants), la carte d’invalidité ou le certificat médical (personnes âgées ou invalides), les décomptes des prestataires certifiés exacts ou une attestation précisant les heures et le coût de la garde, une déclaration sur l’honneur de l’élu.

Madame le Maire propose à l’assemblée de délibérer pour fixer ces modalités de remboursement avec les pièces justificatives à produire désignées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal **ADOpte** les modalités proposées pour le remboursement aux élus des frais de gardes d’enfants ou assistance aux personnes âgées.

DEL-2021-25 : VENTE IMMOBILIERE

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande d’autorisation de SA France Loire pour la vente :

- d’un logement HLM type F3 situé 9 impasse des Rosiers pour un montant de 86 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, **AUTORISE** la SA France Loire à vendre l’immeuble HLM type F3 situé 9 impasse des Rosiers au prix indiqué.

INFORMATIONS DIVERSES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE

Personnel communal

L’arrêt de travail de Madame Sylvie LAMIOT est prolongé jusqu’au 15 mai 2021, et de ce fait le contrat de travail de Madame Clémence FRABOULET a été renouvelé jusqu’au 31 mai 2021.

Une reconnaissance en maladie professionnelle a été déposée par Monsieur Jézy DAUVERGNE ; son dossier étant complexe, avec une pathologie datant de plusieurs années, un rendez-vous a été pris avec le centre de gestion du Cher et une expertise médicale a été demandée auprès de l’assurance statutaire. Son arrêt de travail est renouvelé jusqu’au 04 juillet 2021.

Borne de recharges des véhicules électriques

Après plusieurs relances, ENEDIS a commandé l’intervention de CITEOS. La borne est désormais en service, le marquage au sol va être fait rapidement.

Pour rappel :

Coût de la borne pour la collectivité (70 %)	4 251,80 euros
Participation du SDE 18 (30 %)	1 822.20 euros
Frais annuels de maintenance et exploitation	450 euros
Abonnement annuel	250 euros

Demande de Monsieur Jérôme BREGGEARD : comment faire pour que les utilisateurs puissent avoir des badges ou des cartes ? C'est le problème avec les bornes installées par le SDE 18.

- Les services administratifs se rapprocheront de CITEOS et du SDE pour le fonctionnement de ces bornes.

Messagerie sur le répondeur-enregistreur de la mairie

Une annonce d'accueil est en place depuis quelques semaines sur le standard annonçant les horaires d'ouverture de la mairie. Pour rappel la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermée au public le lundi matin) ; fermeture les après-midis pendant les congés scolaires.

Marche du cœur au profit de la Fédération Française de Cardiologie

Compte tenu des conditions sanitaires qui ont forcé le Gouvernement à mettre en place un nouvel épisode de confinement, la marche du cœur, initialement prévue le samedi matin 1^{er} mai 2021 est repoussée à une date ultérieure.

Fête patronale des mias à l'initiative du Comité des Fêtes

Une option est mise : peut-être le dimanche 30 mai 2021 ?

Course cycliste organisée par le Comité des Fêtes

En fonction des conditions sanitaires : date retenue le samedi 19 juin 2021

Départ annoncé de la diététicienne de la maison médicale

Par mail du 06 avril dernier, la diététicienne Alice PAUVERT a annoncé qu'elle allait quitter Orval pour se consacrer à ses activités professionnelles à Bourges et ses environs et remercie pour l'accueil chaleureux qui lui a été fait en 2017. Il n'y aura pas de perte de loyer car, d'un commun accord, elle sous-louait le cabinet à la psychologue, Claire CONSTANT.

Peinture routière route de Lignièrès

Sollicitée pour prendre en charge les travaux de peinture routière sur l'axe allant du salon Julie Coiffure jusqu'au rond-point autoroutier, la Communauté de Communes Cœur de France, a adressé un mail informant qu'elle a bien pris en compte la demande.

Nouvelles directives liées au confinement

La semaine du 06 au 09 avril 2021 les enfants dont au moins un des deux parents exerce une profession listée « professionnels indispensables » et sur présentation d'une attestation justifiant que l'autre parent n'est pas en mesure de garder l'enfant, ont été accueillis à la garderie du matin et du soir aux horaires habituels, ainsi que sur le temps de restauration avec leurs paniers repas. La garderie est très appréciée par les familles.

Restructuration de LA POSTE en septembre 2021

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré avec les Adjointes et la Secrétaire Générale les représentants de LA POSTE ; au vu des chiffres qui enregistrent, comme partout en France, une baisse de la fréquentation des usagers et des opérations effectuées, l'entreprise met en place en septembre prochain un plan de restructuration de ses agences pour faire face à la crise économique, la crise sanitaire, le nombre important de salariés en arrêt de travail, en congés maladie ou longue maladie, et départs en retraite.

Le bureau de poste d'Orval était ouvert 29 heures/semaine de 2013 à 2017, puis 23 heures/semaine depuis 2018.

La fréquentation journalière est effectivement très basse.

2019 : 36 clients/jour (56 opérations) cela représente 1h30 de travail à l'agent.

2020 : 30 clients/ jour (47 opérations), cela représente environ 1h de travail.

Il a été proposé 3 possibilités :

Le relais poste commerçant (c'est-à-dire, la fermeture du bureau de poste avec un minimum d'opérations faites chez un commerçant qui accepte d'être le relais commerçant moyennant une indemnité financière d'environ 1 178 euros par mois). 72% des opérations du bureau de poste sont réalisables en relais poste commerçant.

L'agence postale communale (c'est-à-dire, une gestion communale, un peu plus d'opérations courantes possibles à réaliser (78 % des opérations de poste sont réalisables en agence postale communale), mais beaucoup d'opérations seraient impossibles à faire à Orval (exemple : les retraits et les dépôts d'espèces sont limités à 500 euros par semaine, par personne et par compte) et il faudrait

que les clients se rendent à ST AMAND MONTROND pour rencontrer un conseiller financier si besoin. Pour une APC, la poste verse une indemnité mensuelle de 1 178 euros à la collectivité.

Si l'agence postale communale est tenue en mairie : cela implique l'installation d'un guichet spécifique avec ordinateur, imprimante, rayonnages de ventes des produits, borne, totem publicitaire, création d'une ligne téléphonique et internet supplémentaire, pose d'un coffre-fort et d'une boîte aux lettres extérieure (tout est financé par LA POSTE). Cela signifie également une surcharge de travail pour l'agent administratif à l'accueil de la mairie, une gestion difficile de l'attention particulière en matière de confidentialité (clients, administrés, collègues, élus... amenés à se croiser). Cela entraîne aussi qu'il n'y aurait aucun service le samedi matin puisque la mairie est fermée.

Si l'agence postale communale est tenue dans les locaux actuels appartenant à la collectivité : cela implique la mise à disposition d'un agent sur ce site sans possibilité d'exécuter d'autres tâches administratives entre deux clients, donc manque d'un agent territorial en mairie ou embauche d'un agent à temps partiel uniquement pour la gestion de l'agence postale route de Lignièrès.

Le facteur guichetier (c'est-à-dire le maintien du bureau de poste en lieu et place, géré par LA POSTE, mais avec une diminution obligatoire des horaires d'ouverture au public). Il y a actuellement 1 000 facteurs guichetiers en France et leur objectif est d'ouvrir 1 000 postes supplémentaires).

LA POSTE ne peut pas ouvrir moins de 12 heures hebdomadaires et a obligation d'ouvrir 6 jours sur 7 dont le samedi matin. LA POSTE propose d'ouvrir 14h30 par semaine.

L'employé de poste exécute ainsi la fonction de facteur, et celle de receveur. C'est vers cette solution là qu'ils se sont positionnés.

Prenant également en considération que la distribution du courrier à ORVAL est très irrégulière (matin, après-midi, sans plages horaires précises), que bon nombre d'entreprises postent chaque jour courriers et colis, les jours et horaires d'ouvertures que nous avons proposés sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 14 h à 16h30 et le samedi de 10h à 12h

Madame le Maire rappelle qu'au cours du mandat dernier, les élus se sont battus pour le maintien du bureau de poste et ont délibéré contre la fermeture du bureau de poste.

Éclairage public - Passage au led

55 lanternes viennent d'être changées (1^{ère} tranche), la 2^{ème} tranche aura lieu en fin d'année. Madame le Maire a demandé que les lanternes à 4 faces soient nettoyées deux fois par an.

Comme convenu, l'entreprise CITEOS, en charge de l'éclairage public va baisser l'intensité de l'éclairage de 40 % la nuit entre 23 h et 06 h. Des économies (sur l'énergie et sur les abonnements) pourront être faites.

Récompenses aux lauréats du classement des illuminations de Noël

Les 3 premiers de chaque catégorie ont été reçus au Centre Socioculturel en présence des membres de la commission « illuminations » samedi 27 mars dernier : les élus ont distribué l'après-midi même à domicile les bons d'achats aux autres, ce qui représente 30 foyers récompensés. La démarche a été très appréciée par les lauréats.

La commission avait statué pour des bons d'achats à valoir chez Bricomarché : 1^{er} prix 30 euros, 2^{ème} prix 25 euros, 3^{ème} prix 20 euros et les suivants 15 euros

FIBRE : 100 % du département du Cher sera couvert par la fibre d'ici 2025

Madame le Maire fera parvenir les indications précises sur le déploiement de la fibre pour Orval dans le courant du mois d'avril.

PHOTOVOLTAIQUE

Un projet solaire au sol (36 MW) est à l'étude sur les parcelles privées de l'ancien centre d'enfouissement (superficie 46 hectares). Les retombées fiscales annuelles pourraient être de 69 401 euros pour ORVAL, 10 029 euros pour la CDC Cœur de France, 71 036 euros pour le Département et 15 206 euros pour la Région, si la totalité du projet est réalisé. Mise en service d'ici 2 à 3 ans. Exploitation prévue sur 40 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire laisse la parole aux élus et leur demande s'ils ont des questions.

Demande de Madame Françoise GONNET : est-il possible d'avoir les comptes rendus des réunions de commissions ?

→ Madame le Maire rappelle à Madame Françoise GONNET qu'elle ne fait partie d'aucune commission communale.

Remarque de Monsieur Jean-François NARDI : s'il n'avait pas été à la commission « finances », il n'aurait pas eu de justifications et d'éléments sur les devis et les travaux.

→ Madame le Maire indique que la plupart des commissions se sont réunies et ont transmis leurs idées et leurs besoins à la commission « Finances ».

Elle propose que les responsables des différentes commissions décident ou pas de faire un compte rendu ou échangent par tous moyens à leur convenance.

Monsieur Jean-François NARDI propose de revoir le fonctionnement de ces commissions et rappelle que les élus doivent être en possession des éléments pour voter en connaissance de cause.

-> Madame le Maire lui rappelle que lors de l'installation des commissions communales l'opposition n'a pas souhaité intégrer les commissions communales et qu'elle a quand même pris le soin de permettre à Monsieur NARDI de rejoindre la commission communale des « finances », celle-ci étant la plus importante.

Madame le Maire invite à un tour de table pour que chacun s'exprime à ce sujet.

Madame Marie-Ange MATHIOT, première Adjointe au Maire, lors de sa prise de parole, s'est adressée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal en toute humilité et transparence, afin de faire part de son ressenti face aux tensions persistantes émanant depuis près d'une année par une minorité au sein de la majorité municipale.

Elle précise qu'être élu est un honneur et qu'à ce titre, chaque conseiller se doit d'honorer la confiance qui a été accordée par les Orvaliens et se montrer digne de la mission dévolue en se mettant au service des Orvaliens et œuvrer conjointement pour l'intérêt général afin de faire rayonner la ville d'Orval au-delà de ses frontières, et non pas, être un faire-valoir individuel.

Elle termine ses propos en souhaitant à l'ensemble de l'assistance de retrouver une **unité constructive** où les débats d'idées, de points de vue, sans restriction, puissent être le reflet d'une volonté collective d'avancer ensemble sur l'émergence des projets et ne plus être gangrénés par des rancœurs et rancunes entre certains égos qui ne doivent, en aucun cas, entraver l'ensemble du mandat.

Chacun et chacune étant acteur et actrice pour un même objectif : construire pour les Orvaliens, un avenir économique, social, environnemental, propice et garant d'une qualité de vie satisfaisante.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 25.